



Je veux porter plainte contre l'assistance sociale

Par **meerak**, le **03/09/2010** à **23:38**

Bonjour,
je suis un rmiste depuis 2 ans j'avais des difficulté a payer un loyer depuis quelques temps et on me dis que j'avais droit a une aide de la part de l'assistance sociale aussi pour m'installer ailleurs dans un autre logement
.N'arrivant pas a regler mes problémes financiers liées au non percu des apl l'assitance socile n'a jamais levé le moindre aide quelque'il soit

Par **letenre**, le **28/05/2013** à **16:38**

bonjour

je fais une plainte contre une assistante sociale **xxxxxxxxx Exxxxxx** à la louvier pour diffamation et dans le but de porter préjudice à autrui.vous avez octroyer un permis dé cesser à une personne qui a des fais de moeurs à son actif cela n'est pas normal.je vous demande de prendre en considération ces faits .ou de faire le nécessaire auprès de l'école qui a délivré ce permis l'école est à Charleroi 6000 et de leur transmettre ces infos .merçi de faire suivre le couriel a la bonne adresse je vous remercie M **xxxxxxxxx** christian

Par **chaber**, le **28/05/2013** à **17:38**

bonjour

il est difficile de vous répondre, ne connaissant pas le droit belge

Par **vincent40500**, le **18/12/2013 à 09:17**

Bonjour je souhaite savoir à qui je peu me plaindre qu'on les service assistance social de mon secteur ,qui prenne même pas la penne de consulté votre dossier quand vous ,vous trouvez dans une situation difficile et vous envoie chier merci d'avance .Vincent de st sever (40)

Par **aguesseau**, le **18/12/2013 à 10:38**

bjr,
impossible de répondre avec si peu de renseignements.
une service d'assistance sociale comme son nom l'indique assiste le demandeur mais n'a pas pour obligation de faire les démarches à sa place.
cdt

Par **vincent40500**, le **18/12/2013 à 11:21**

je suis d'accort avec vous mes pour sa voudrais quel vous laisse exposer votre problème car la elle me réponde juste ,vous voulez qu'on face quoi pour vous donc elle prenne même pas la penne de regarde mon dossier et me donne les directive a suivre ,car dsl la pour le mois de janvier suite a un licenciement et après des droit ouvert a pole emplois je vais toucher que 199 € pour faire le moi ,payé mes facture loyer ,edf etc avec deux enfants à chargé donc si une situation comme la mienne les concerne pas a qui je dois adresser.merci

Par **alterego**, le **18/12/2013 à 11:36**

Bonjour,

A Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Cerise sur le gâteau votre courrier est dispensé d'affranchissement.

Evitez les fautes d'orthographe, c'est agaçant, et l'usage de mots grossiers.

Ces services ne manqueront pas de vous répondre et de vous guider.

Cordialement

Par **vincent40500**, le **18/12/2013** à **11:47**

merci à vous.

Cordialement.

Par **tammy**, le **04/03/2014** à **13:46**

Bonjour, j'ai un problème avec une assistante sociale de Forcalquier (04). En effet j'ai parlé à cette personne de mes craintes au sujet de mes jumelles qui ont été retrouvées sur le toit de la maison de leur mère par leur sœur de 15 ans, pendant que leur mère passe son temps sur l'ordi et ne s'en occupe pas. J'ai dénoncé ces faits voilà plus de 10 mois rien n'a été fait par elle comme de faire un rapport auprès de la CRIP pour situation inquiétante sur des enfants de 6 ans. Suite à cela au début de cette année elle a fait une enquête sociale diligentée par la juge des affaires familiales, il a été relevé par elle et la psy que mes filles étaient en souffrance, que leur comportement était difficile à gérer, elle m'a reçu aussi avec mes filles bien avant, mais n'a pas jugé utile de dire dans son rapport que le comportement de mes filles avec moi n'est pas le même, elle me répond que elle m'avait vu avant d'être diligente par la juge, de plus elle a joint la CRIP parce que je refusais sa proposition d'AED, qui à mon sens ne résoudrait pas le problème lié à la mère et à son manque d'éducation des filles, pire je lui ai dit que la situation dangereuse du toit perdurait car mes filles n'ont plus le droit de jouer en bas, elles doivent rester seules à l'étage car leur jeu fait trop de bruit et empêche maman de faire sa sieste en regardant la télé. Forcalquier est une petite ville où tout le monde se connaît, service sociaux, école, etc, tous se couvrant les uns les autres. Comment faire pour déposer plainte contre elle. Je tiens à préciser que je détiens un enregistrement téléphonique où elle avoue avoir su depuis des mois pour mes filles sur le toit et me donne des explications bateau sur son rendu d'enquête entre deux soupirs, cette vidéo et d'autres sont mises sur youtube, en tapant la ville ou le poste de cette personne je pense que tout le monde peut y avoir accès.

Merci de l'attention portée à cet envoi.

J'ai vraiment besoin d'aide face à un village qui sous certains aspects s'apparente à une secte.

Par **leeanna**, le **20/06/2014** à **13:25**

bonjour

après avoir perdu mon emploi, chômage, ras, et bien que je recherche activement du travail, très vite je me suis retrouvée dans l'incapacité de régler mon loyer en cours et très vite je me suis retrouvée en situation d'expulsion locative, j'ai été reçue par une assistante sociale qui a demandé une aide au secours catholique ainsi qu'à la caisse d'assurance vieillesse pour selon ses dires me permettre de souffler un peu après deux mois d'attente pratique ce matin j'ai appelé et la coup de massue la secrétaire me répond qu'aucune demande n'a été faite pour moi, que je dois attendre lundi, je veux porter plainte sachant dans quelle situation je suis c'est vraiment de la non-assistance quelqu'un peut-il me dire comment m'y prendre merci d'avance

cordialement nadia

Par **aguesseau**, le **22/06/2014 à 23:19**

bjr,
pour déposer une plainte, il faut une infraction supposée au code pénal ce qui n'est pas votre cas.
donc oubliez l'idée de porter plainte, mais vous pouvez vous-même appeler la caisse d'assurance vieillesse si vous n'êtes pas satisfait du travail de cette assistante sociale.
cdt

Par **alex23700**, le **13/11/2015 à 15:00**

Bjr moi je me suis fait retiré. Ma fille a peine sortie de la mater que j'avai un courrier dans la boîte au lettre on nous a empêcher de partir avec. Elle on n'avait un appart un logement on Nou a dis qu'on étai instable et. Immature. Je pense surtout kil savait con étai sous curatelle. Et la situation. Depuis 7 ans. On bien changer o tout début on n'avait des visites a l'heures 1h tout les semaines. Apre 2 h toute les 15 jrs la 1/2 journée. Et aujourd'hui. On netai a la journée. Et a l'hebergement aujourd'hui maelys a étai sur Clermont et aujourd'hui dans la creuse 23000 et il non pas voulu prendre connaissance. Du dossier de ma fille il ont fait supprimé. Mes visites et hébergement. Et la g reçu le contre du de la cours d'appel je c pu koi faire. J'en ai marre de vert vie de merde. Svp je vou laisse mon Facebook et laisser moi des messages. Ou sur mon portable xxxxxxxxx **anonymisation**

Par **Sanchez got**, le **15/01/2016 à 16:11**

Bonjour moi g un soucis Acevedo uneven assistante sociable. Voila Mon Fils etait scolarisee a la maternelle et son Pere l'avait pour le weekend et il c passer que mon fils c fait bruler a la tempe par une cigarettes le probleme c que c moi qui en avais la garde et bien sur quand il est arriver a l'ecole le lundi g expliquer que le petit c fait bruler a la tempe alors qu'il etait en weekend chez le pere mais c quand meme moi qui a pris. l'ecole a averti l'assistante sociale qui a saisi le procureur qui a averti la juge des enfants. Mon fils a etait placer chez le pere. C vraiment le monde a l'envers. Depuis l'assistante sociale a etait muter ainsi que l'ecole maternelle Ilse ont changer leur personnel. Donc ma question est comment je fais pour porter plainte contre l'assistante sociale.

Par **morobar**, le **15/01/2016 à 17:39**

Bonjour,
L'assistante sociale a fait son travail, elle a constaté une brûlure de cigarette sur l'enfant, soupçonne un mauvais traitement, et signale donc sa constatation aux autorités.
Si vous voulez porter plainte, évitez de dénoncer à tort et à travers sous le coup d'une plainte pénale (code pénal L226-10), prenez-vous en au Père qui paraît être le coupable, en tout cas le responsable du problème.

Par **Sanchez got**, le **15/01/2016** à **20:12**

Le pere ne veut rien savoir et encore moins se mouiller dans cette histoire il devra en répondre devant le JAF

Par **morobar**, le **16/01/2016** à **07:46**

Bonjour,

Le JAF s'en tiendra aux éléments probants. Jusqu'ici c'est à vous que la responsabilité de cette brûlure incombe, c'est donc vous qui serez, le cas échéant, sanctionnée au travers des droits de garde et/ou d'autorité parentale.

Il convient donc de mettre en mouvement la justice, en déposant plainte contre ce père ou au moins contre "X" en impliquant la garde du père.

Par **Sanchez got**, le **16/01/2016** à **10:21**

Meme si on ma fait une lettre qui indique bien que c le Pere qui est en cause

Par **morobar**, le **16/01/2016** à **10:35**

"on" c'est qui: le premier ministre ou un illustre inconnu qui se dégonflera au premier interrogatoire de police ou de justice.

Un illustre inconnu qui dira n'avoir rien vu, mais qu'on lui a dit que...ou qu'il pense que...voire qu'il ne se souvient plus ou a écrit la lettre sur demande.

Par **Sanchez got**, le **16/01/2016** à **12:42**

On c sa belle soeur qui ma fait la lettre Acevedo son mom prenom adresse

Par **jodelariege**, le **16/01/2016** à **14:15**

bonjour ,il aurait fallu dés que vous aviez récupéré votre enfant avec les traces de brulure ,le montrer à un médecin meme aux urgences pour pouvoir accuser le père;là vous récupérez votre enfant sans doute le dimanche soir ,vous dites avoir constaté les traces de brulure , à ce moment vous ne faites rien et vous le mettez à l'école le lundi matin :normal qu'on pense que les brulures viennent de chez vous...de plus il doit y avoir autre chose pour changer le droit de garde comme ça...une"simple" brulure ne suffit pas

Par **Sanchez got**, le **16/01/2016** à **15:19**

B si justement c parti de la

Par **jodelariege**, le **16/01/2016** à **17:03**

si le procureur s'est saisi de l'affaire ainsi que le juge des enfants ,ils ne sont pas appuyés sur une simple brulure ou alors elle était très importante et grave;en général il y a d'abord une enquête sociale puis ,le cas échéant une mesure d'assistance éducative pour soutenir les parents dans leur tache éducative et le changement de droit de garde se fait en cas de choses graves et /ou répétées.....

de plus vous voulez porter plainte contre l'assistante sociale: pourquoi? l'école lui dit que votre enfant ,que vous avez porté le matin meme à l'école, a une trace de brulure..l'assistante sociale prévient qui de droit ,elle a fait son boulot ,elle n'a pas menti ni inventé ces traces de brulure...à vous de donner la preuve que vous n'etes pas l'auteur de ces brulures .de plus cette histoire a dû durer un moment puisque vous dites que l'assistante sociale a quitté le secteur ainsi que des membres du personnel de l'école ,cela ne se fait pas en 5 mn

Par **jos38**, le **16/01/2016** à **17:27**

bonsoir. et votre fils, que dit-il? il va en maternelle, il est assez grand pour dire à sa maîtresse qui l'a brûlé (ce ne serait pas le 1er enfant à être brûlé accidentellement par une cigarette, il saute dans les bras de son père sans la voir par exemple)

Par **Sanchez got**, le **16/01/2016** à **18:42**

Sa c passer il y a deux ans

Par **morobar**, le **16/01/2016** à **18:55**

Vous exposez une situation et demandez conseil.

Vous croyez que nous complotons contre vous.

Il n'en est rien.

Simplement l'action publique a été mise en mouvement, qui a abouti à la mise en cause de votre responsabilité dans la blessure de votre fils.

Alors nous nous posons des questions sur votre preuve, mais espérons bien que vous n'en resterez pas là si c'est le père le responsable.

Par **jex**, le **21/09/2016** à **21:22**

Bonsoir je vous écris car j'ai des problèmes financier lors de la perte d'un travail je ne peux plus payer mes loyer etc ... Nous commençons a faire des démarches tout ce passe bien on remet tout à plat et elle me dit qu'elle fera certaine démarche qui m'échappait un peu . Et vous vous en doutez elle ne fait rien derrière j'ai été résilié de mon assurance habitation et le simple envoi d'un dossier n'est même pas fait ! Bref je trouve un travail je ne la vois plus pendant un moment étant donné leur horraire . Après la mission intérim je reprend rendez-vous je sentais que y avait quelque chose qui n'allait pas et aux fur et à mesure des rendez vous je me prenais des réflexion du genre que je devais changer de pays ou pourquoi je venais etc... Bref j'ai appelé une assistante social de la mairie pour savoir si je pouvais changer d'assistante social . Apparemment ça ne se fait pas comme ça elle m'a dit d'écrire une lettre à la directrice et depuis rien . Ai je un recours ? Ayant lu les postes plus hauts au niveau du droit non assistance à personne en danger peut être ? Car là je m'enfoncé dans les problèmes et je ne sais plus par ou commencer ni quoi faire

Par **Saouler1301**, le **16/10/2019** à **05:44**

Bonjour j'aimerais être conseiller il y a deux mois j'ai aider sans le vouloir 2 personnes à quitter un lieu qu'il devait pas quitter le lendemain voyant dans Facebook les vrai raisons a partir je leurs et demandé de ce rendre, il on refusé la police et brigade de recherche mon appelé et son venu chez ma conjointe pour voir si le couple était là et on constaté que notre garage était sal ma conjointe a expliqué avec du et pour cose elle était en dépression car ça mere était a l'hôpital pour des crises d'épilepsie depuis une semaine et son oncle et décédé de ça le garage était sal car nous avons 3 chiens, nous mettons en place avec le procureur les TISF qui et 4 fois 1h30 par semaine bref au bout de 3 semaines les tisf appelé leur service pour dire qu'ils venaient pour rien car la dépression était passée et moi je passé aussi plus de temps avec ma conjointe le procureur a dit que ce n'était kun problème d d'hygiène et que mon beau-fils n'était pas en danger 2 personnes de l'état sont passé à 2 reprises à la maison sans nous prévenir bien sûr nous étions pas a notre domicile entre temps mon beau-fils a joué avec un des chiens il lui a monté decu le fessant tomber le poids du chien et Supérieur a 10kg mon beau-fils et tomber sur une voiture en bois pour enfant ma conjointe qui était au sport je lui envoie de suite un message et lui explique et me demande ci il a eu perte de connaissance vomissement ou autre car elle et pompier volontaire et un autre travail aussi volontaire je répond que non les Sms le prouve j'ai appliqué de l'arnica exprès pour ce genre de situation ma conjointe et rentré et la toute suite examinée ça commence à gonfler un peu on distingué bien la forme Ronde d'une roue de voiture et une autre partie carré c c passé le mardi soir le vendredi Rdv pmi comme tout les mois notre entourage nous conseille de ne pas nous rendre a la pmi mais nous avons dit non on a rien a ce reprocher ma conjointe c réveillé en retard pour ce Rdv elle directement appelé pour faire par de son retard et dit quel va laver le pt et la pmi refuse en disant de pas le laver et de venir toute suite elle va au Rdv a 9h10 et a 10h30 me téléphone la pmi la envoyé a l'hôpital pour ce bleu le pédiatre dit que c un bleu la pmi demande au docteur de garder ma conjointe ainssi que le pt pour la nuit le docteur dit qu'il peut pas les garder pour un bleu la pmi a insisté on passé la journée a l'hôpital et 19h je suis partie un adulte peut rester a 19h30 ma conjointe m'appelle en pleure il on pris le pt ma conjointe a pris son téléphone pour me téléphoner il on refusé et même interdit de téléphoner il lui on dit on le prend placer 15 jours et maintenant c 6 mois cela fait 2 mois on et a bout on

fait tout pour le récupérer il dise la mds et la pmi que je l'aurai tapé c une honte on fait les choses dans les règles et on ce fait avoir excusé moi de ce que je vais dire LES SERVICES COMME PMI OU MDS NE VOUS AIDE PAS AU CONTRAIRE ...la mds veut un profil psychologique de nous les adultes je n'ai pas le droit de le voir ou même dire un seul mot au téléphone sous peine que ma compagne serait sanctionnée je ne suis pas le père mes c moi qui l'élève sont père biologique san fou je vais le reconnaître et me mettre illégal je peut faire quoi comme recours contre heu il sont en train de nous détruire tout les 3 au lieu de nous aider

Par **jodelariege**, le **16/10/2019** à **11:25**

bonjour

un juge des enfants a estimé au vu des rapports sociaux et médicaux que l'enfant était en danger au domicile d' un ou des parents ... le juge a ordonné un placement de l'enfant.

seuls les parents peuvent faire quelque chose pour récupérer l'enfant:coopérer avec les services sociaux et éliminer les situations de danger à leurs domicile.

le juge des enfants n'a pas ordonné un placement de l'enfant juste pour un bleu :il y aurait des millions d'enfants placés dans ce cas là il doit y avoir des raisons plus graves dont nous ne sommes pas au courant...

vous pouvez faire appel à un avocat pour que vos droits soient respectés mais il ne pourra pas faire revenir l'enfant sans de solides arguments

Par **Nathalielafilleseuleaumonde**, le **11/12/2019** à **01:08**

Bonjour,

Victime moi-même et mes enfants d'un compagnon violent verbalement physiquement, les assistante sociales avaient connaissances des faits, l'école a mis de côté mon fils avec ses difficultés, je me suis vu refusé de la MDPH, des services sociaux, du SAMU Social et maintenant, que seule j'ai réussi à sortir des griffes de mon bourreau, je me vois retirer mes enfants et toutes ses personnes ont de l'empathie pour celui-ci. A mon travail, persécutée par mes collègues pensant que je cautionne, se permettant même d'aller consulter mon dossier médical travaillant moi-même à l'hôpital, leurs enfants persécutent avec le miens ça hurlaient ma détresse a qui concque voulait l entendre personne je dit bien personne ne ma aider ... sauf ..a me prendre mes garçons une fois que ma descente aux enfers étaient faite car il faisait en sorte que je me drogue m alcolise pour avoir le dessus sur moi-même.. j'ai réussi a poussé l porte seule de la gendarmerie la première fois on ma gentilleement mise dehors ... ce sont eux d ailleurs qui une fois le nécessaire fait sont venu avec 2 éducatrices chercher mon garçon alors que j'ai demander a ces même personnes de venir me soutenir a mon domicile avec une mesure éducative aucun contact aucune personne n'a frapper a la porte sauf pour prendre mon dernier espoir .. mon père qui lui ne sachant plus quoi faire c'est pendu ... honte a la justice française le droit des femmes des mères !!!!!!! Ou va le peuple !! A laide

Par **jodelariege**, le **11/12/2019** à **09:35**

bonjour

de quelle aide parlez vous? vous dites vous meme que vous vous droguiez et vous alcoolisiez ... cela suffit pour mettre des enfants en danger et qu'un juge ordonne leur placement

il faut que votre situation personnelle s'améliore et que vous prouviez que vous avez changé et etes en capacité de vous occuper correctement et sans danger de vos enfants...

Par **amajuris**, le **11/12/2019** à **09:44**

bonjour,

avez-vous déposer des plaintes contre votre compagnon ?

vous écrivez " il faisait en sorte que je me drogue m'alcolise pour avoir le dessus sur moi-même.."

dans ces conditions, je comprends qu'on vous retire vos enfants.

Salutations

Par **Eriani2009**, le **20/04/2021** à **08:15**

Pour la drogue et l'alcool, prenez rendez-vous avec un psychiatre dans le privé ou avec un centre de soins et suivez le chemin pour prouver que vous en êtes sortis.

En ce qui concerne les services sociaux, leurs rapports font foi, même et surtout quand ils interprètent des faits. Réunissez des preuves factuelles pour contrer leurs angoisses.

Regardez la liste de tout ce qu'ils doivent considérer comme danger potentiel et vous comprendrez que personne ne peut s'en sortir à partir du moment où les services sociaux s'inquiètent de quoi que ce soit vous concernant. Si vous refusez leur accompagnement, vous leur "prouvez" que vous avez quelque chose à cacher, pareil si leurs investigations vous stressent, si vous faites semblant de les ignorer c'est pire, vous ne vous inquiétez pas du sort de vos enfants... Et si votre vie est "normale" vous leur cachez quelque chose. Il ne s'agit que d'une machine à broyer les individus, dont les indicateurs sont très mal fixés... Comme partout, certaines personnes sont compétentes et d'autres pas du tout... Mais elles ont trop de pouvoir car trop de choses reposent sur leur intuition, leurs émotions, leurs ressentis face à des gens agressés par leurs intrusions.